

Accord Suisse – Union européenne:  
association partielle et temporaire de la Suisse au programme Horizon 2020 (septembre 2014)  
**Horizon 2020: La Suisse doit retrouver son statut d'Etat associé**

### Les enjeux pour le Conseil des EPF:

#### 1. L'association partielle, une étape intermédiaire importante

Le Conseil des EPF salue l'association partielle au programme Horizon 2020, une solution transitoire qu'il considère comme importante. Elle permet en effet d'éviter à court terme que la formation et la recherche en Suisse ne soient fortement pénalisées. Ainsi la Suisse peut, pour une durée limitée, participer en tant qu'Etat associé à toutes les activités du premier des trois piliers d'Horizon 2020 et bénéficier des fonds d'encouragement de l'UE.

#### 2. L'association pleine et entière est indispensable

Pour le Conseil des EPF, il est essentiel que la Suisse puisse à nouveau participer sur un pied d'égalité à l'intégralité du programme Horizon 2020 en qualité d'Etat associé dès 2017 au plus tard. Seule une association pleine et entière permet aux scientifiques suisses d'influer sur l'orientation stratégique des

programmes-cadres européens de recherche, de coordonner des projets à l'échelle européenne sans restriction et de bénéficier pleinement des subventions de l'UE. Il s'agit là d'une condition importante pour que la Suisse puisse attirer et retenir des chercheurs d'excellence face à la concurrence internationale.

#### 3. Maintenir la position de pointe de la Suisse à long terme

L'association partielle de la Suisse à Horizon 2020 n'est valable que jusqu'à fin 2016. Reste à savoir si elle pourra par la suite être pleinement associée à ce programme ou si elle retombera au statut de pays tiers. Cependant, le site suisse de la recherche et de l'innovation doit retrouver le plus rapidement possible la sécurité de planification à long terme dont il a besoin pour conserver sa position de pointe à l'échelle internationale.

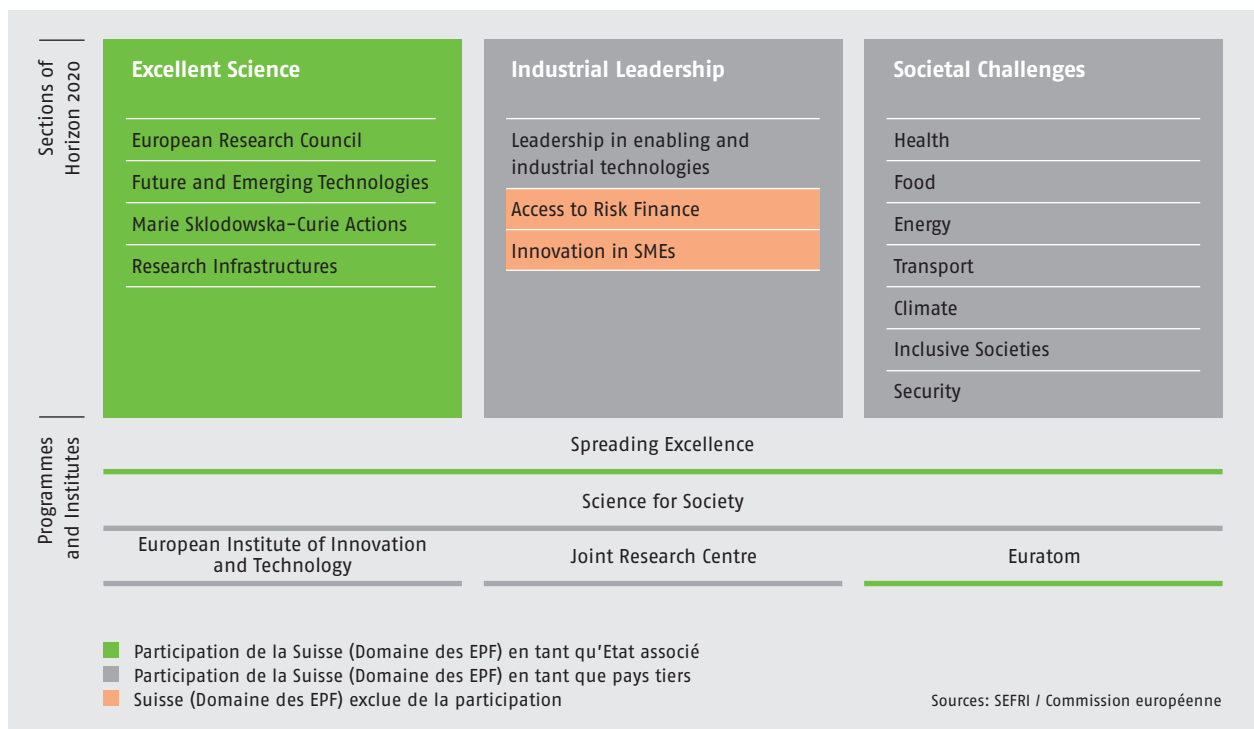
La Suisse a été associée au 6<sup>e</sup> programme-cadre européen de recherche (à partir de 2004) ainsi qu'à l'intégralité du 7<sup>e</sup> programme-cadre européen de recherche (de 2007 à 2013). Suite au oui à l'initiative populaire «Contre l'immigration de masse» en février 2014, la Commission européenne a suspendu les négociations relatives à l'association de la Suisse à Horizon 2020 peu avant la signature du contrat, et la Suisse est retombée au statut de pays tiers. Selon l'accord provisoire conclu entre la Suisse et l'UE, la Suisse peut bénéficier d'une association partielle à Horizon 2020 jusqu'à fin 2016: les chercheurs suisses peuvent ainsi accéder sans restriction au premier des trois piliers d'Horizon 2020 intitulé «Excellence scientifique», qui comprend les *ERC-Grants*, les actions Marie Skłodowska-Curie, les technologies futures et émergentes (TFE) et les infrastructures de recherche (cf. graphique).

Le Conseil des EPF salue l'association partielle au programme Horizon 2020. Toutefois, pour la Suisse, et plus particulièrement pour le Domaine des EPF, cette solution présente toujours des inconvénients majeurs par rapport à une asso-

ciation pleine et entière. Ainsi, la Suisse, en qualité de pays tiers, ne peut pas bénéficier des fonds d'encouragement européens prévus pour les deux autres piliers du programme Horizon 2020 «Primauté industrielle» et «Défis sociétaux». La Confédération doit donc assurer directement le financement avec les moyens disponibles à cet effet. Les conséquences sont les suivantes:

#### - «Primauté industrielle»:

Les chercheurs et les entreprises suisses ne reçoivent pas de subsides européens dans le cadre des projets collaboratifs européens et sont donc désavantagés par rapport à leurs concurrents issus de l'UE. En outre, le Domaine des EPF, et notamment l'Empa, doit désormais se passer de sa principale source de financement en provenance directe de l'UE – des fonds utilisés pour mettre des innovations sur le marché en collaboration avec des partenaires issus de l'industrie – puisque les PME suisses sont exclues du programme européen de mesures spécialement destiné à ce type d'entreprises.

**Association partielle de la Suisse à Horizon 2020 (2014–2016)**

**Bénéfices de l'encouragement européen de la recherche pendant la période 2004–2013**

L'association de la Suisse aux programmes-cadres européens de recherche entre 2004 et 2013 s'est révélée très fructueuse: le retour financier net s'est jusqu'à présent élevé à 200 millions d'euros, et devrait encore augmenter d'ici à 2016.

Les institutions du Domaine des EPF figurent également parmi les principales bénéficiaires des fonds d'encouragement de l'UE: l'ETH Zurich et l'EPFL sont respectivement la troisième et la quatrième institution à avoir obtenu le plus de bourses du Conseil européen de la recherche en 2013, juste derrière les universités de Cambridge et d'Oxford. En tout, le Domaine des EPF a perçu en 2013 135 millions de francs provenant de l'encouragement européen de la recherche, qui représente donc la principale source de fonds acquis sur concours après ceux du Fonds national suisse.

L'un des deux projets lauréats du programme Technologies futures et émergentes (TFE) lancé dans le cadre de l'encouragement européen de la recherche est l'initiative phare Human Brain dirigée par l'EPFL. Pour la période 2017–2020, l'Ecole table sur des subsides issus du programme Horizon 2020 à hauteur de 35 millions de francs.

thématique des futurs appels à propositions pour les programmes-cadres européens de recherche n'est plus que partiellement assurée.

**Conclusion**

L'association partielle de la Suisse n'est valable que jusqu'à fin 2016. Cette solution ne peut donc garantir que temporairement la continuité des projets de recherche menés avec des partenaires européens et la participation aux appels à propositions tels que ceux du Conseil européen de la recherche. Afin que la Suisse puisse maintenir sa position de force dans le secteur de la recherche sur le long terme, le Conseil des EPF juge essentiel qu'elle puisse participer de nouveau au programme Horizon 2020 en tant que qu'Etat associé, et ce le plus rapidement possible.

**– «Défis sociétaux»:**

Les chercheurs suisses ne reçoivent plus de subsides européens pour les projets collaboratifs avec des partenaires européens. De plus, la participation des partenaires suisses à des consortiums dans la prise de décisions stratégiques relatives à l'orientation

**Conseil des EPF**  
 Fritz Schiesser, président  
 Haldeliweg 15, CH-8092 Zurich  
 Tél. +41 (0)44 632 23 67  
 kommunikation@ethrat.ch

Berne / Zurich, septembre 2014